

## 24B. CHALLENGE NATIONAL PLANEURS RC

-oOOo-

### 24B.0 - FORME :

Le Challenge National Planeurs RC est organisé pour une saison sportive. Il s'adresse à tous les planeurs radiocommandés tels que définis dans les règlements 24 et 24A.

Il se dispute sur plusieurs manches (idéalement 6) dont les meilleures (la moitié) sont prises en compte dans le classement final pour chaque concurrent, la dernière manche se déroulant lors du Critérium National d'Aéromodélisme.

Les différentes manches se déroulent dans des lieux répartis sur la métropole.

En fin de saison, à l'issue du Critérium National, un classement « Vautours » récompense les pilotes expérimentés et un classement « Mouettes » regroupe les jeunes et les adultes débutants (première année de participation à des rencontres officielles). Pour les adultes, ce statut est accordé pour une saison avec un minimum de trois rencontres officielles ou deux saisons si ce minimum n'a pas été atteint la première saison.

### 24B.1 - LES PLANEURS :

Tous les planeurs, tels que définis dans les règlements 24 Planeurs motoplaneurs et 24A Planeurs vol de pente sont autorisés.

### 24B.2 – ORGANISATION D'UNE MANCHE, TYPE D'ÉPREUVE :

#### 24B.2.1- Calendrier :

Un calendrier des épreuves est mis en place en début de saison sportive. Les manches se déroulant après le Critérium National (de juin à août) comptent pour la saison suivante.

L'organisateur d'une manche peut être un club UFOLEP SAM-CLAP ou un comité local, départemental ou régional regroupant plusieurs clubs UFOLEP SAM-CLAP ou associations UFOLEP.

La CNS UFOLEP SAM-CLAP, ou une commission créée par cette dernière, est seule habilitée à accepter ou refuser l'inscription d'une manche au calendrier.

Une manche peut être ajoutée au calendrier en cours de saison à condition qu'elle soit annoncée au moins deux mois à l'avance.

Lors de l'inscription de sa manche au calendrier, chaque organisateur déclare le type d'épreuve qu'il organise.

#### 24B.2.2- Types d'épreuves :

L'organisateur, en accord avec la CNS SAM-CLAP et le commissaire national « Planeurs » peut proposer, pour la manche qu'il organise, tout type d'épreuve. Ce peut être :

- Une manche classique vol de plaine, telle que définie dans le règlement 24 Planeurs motoplaneurs
- Une manche classique vol de pente, telle que définie dans le règlement 24A Planeurs vol de pente.
- ...
- ...

Les modalités d'organisation des manches et les règles à respecter (jury, moyens de lancement, organisation des départs, déroulement des vols, aire d'atterrissage, essais, vols, chronométrage, notation) sont celles qui sont définies dans les règlements 24 (24.2 à 24.10) et 24A (24A.2 à 24A.10)

**24B.3 – CLASSEMENT :****24B.3.1- Calendrier :**

A l'issue de chaque manche du challenge, chaque concurrent se voit attribuer un nombre de points selon sa place et le nombre de concurrents de sa catégorie (N étant ce nombre) :

1 <sup>er</sup> : 50 + Nx3	10 <sup>ème</sup> : Nx3
2 <sup>ème</sup> : 40 + Nx3	11 <sup>ème</sup> : Nx3 - 1
3 <sup>ème</sup> : 35 + Nx3	12 <sup>ème</sup> : Nx3 - 2
4 <sup>ème</sup> : 30 + Nx3	13 <sup>ème</sup> : Nx3 - 3
5 <sup>ème</sup> : 25 + Nx3	14 <sup>ème</sup> : Nx3 - 4
6 <sup>ème</sup> : 20 + Nx3	etc de 1 en 1
7 <sup>ème</sup> : 15 + Nx3	
8 <sup>ème</sup> : 10 + Nx3	
9 <sup>ème</sup> : 5 + Nx3	

Pour chaque concurrent, on retient les meilleures notes de la moitié des manches de l'année (ex. : si 6 ou 7 manches sont organisées, on retient les 3 meilleures). Les autres manches permettent de départager les ex-æquo.

Un bonus kilométrique de 1 point par 100 km aller (calculé du domicile au lieu de la manche et arrondi à la centaine la plus proche) est accordé à tous les concurrents pour chaque manche courue.

La somme de ces notes permet d'établir un classement général et un classement par catégories (Vol de plaine, vol de pente, Vautours, Mouettes) qui est proclamé à l'issue du Critérium National d'Aéromodélisme lors duquel se dispute la dernière manche du Challenge.